CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RÉ CdD3

Thème: Ré, Pays d'Art et d'Histoire

L'inscription de la place forte de Saint Martin de Ré au patrimoine mondial par l'Unesco en Juillet 2008 a conduit naturellement à s'interroger sur le patrimoine historique, architectural de Ré et sur les conséquences touristiques de cette distinction. Dans un premier temps, un plan de gestion pour Saint Martin devra être mis en place. Mais il est évident que c'est l'ensemble de notre territoire qui sera à terme concerné. Le Conseil de Développement, dont le terrain d'action est le « pays », en l'espèce notre île, soutient la décision d'obtenir le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » qui offrirait à toutes nos communes, à nos espaces naturels, une reconnaissance méritée. Ce caractère constitutif intercommunal implique de fait la Communauté de Communes, durant la conduite du processus. Ce label s'obtient à partir d'un cahier des charges détaillé: état des lieux, inventaire, dossier à remplir. Pour définir une politique patrimoniale, touristique (accueil, communication, éducation. Qui aboutira à terme à une convention avec le Ministère de la Culture (DRAC).

Depuis 1985, prés de 150 villes et sites ont été reconnus et labellisés en France. Parmi nos objectifs, il y a la mise en valeur de notre patrimoine architectural et de l'histoire de ses habitants, certains de stature nationale. Donc, de nos monuments, bâtiments et constructions, sites et espaces remarquables : avec restauration, explications et parcours. Pour ce faire, il faut mettre en place une politique touristique : accueil, accès, signalétique, publications, visites guidées. Cela permettra d'une part de répartir la pression et la charge des visiteurs sur l'ensemble du territoire et d'autre part de développer un tourisme de 3 saisons. Il y a en plus un intérêt économique durable, étalé à l'année.

Deux points essentiels:

- les habitants permanents doivent s'approprier le projet, ce qui signifie information, participation et réalisation.
- le cahier des charges constitue un ensemble global, à organiser et mettre en œuvre dans son intégralité.

CdD3 Communiqué presse PAH janv 2010.doc